



**Concours externe sur titres permettant l'accès au grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers
Branche « Gestion administrative générale »**

LISTE D'ADMISSION

- Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, modifié ;
Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Considérant la décision n°107/2024 de Monsieur le Directeur portant ouverture du concours externe sur titres permettant l'accès au grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers - Branche « Gestion administrative générale », publiée en date du 8 juillet 2024 ;

Considérant la décision n°169/2024 de Monsieur le Directeur fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours externe sur titres permettant l'accès au grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers - Branche « Gestion administrative générale », publiée en date du 16 septembre 2024 ;

Considérant la décision n°175/2024 de Monsieur le Directeur fixant la composition du jury du concours publiée en date du 23 septembre 2024 ;

Considérant la décision n°179/2024 de Monsieur le Directeur fixant les dates des épreuves du concours publiée en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant le procès-verbal d'admissibilité établi par les membres du jury en date du 9 octobre 2024 ;

Considérant le procès-verbal d'admission établi par les membres du jury en date du 20 novembre 2024 ;

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 1 poste d'adjoint des cadres hospitaliers. Ce concours est ouvert dans la branche « Gestion administrative générale ».

Article 2 : Les candidats déclarés admissibles sont :

- Madame Heriya BETTAHAR
- Monsieur Adrien BRUGNOT
- Madame Chloé GENEDES
- Madame Laure LOUSTALET
- Madame Luisa PACIENCIA

Article 3 : A l'issue de l'épreuve d'admission qui s'est tenue Mercredi 20 novembre 2024, le jury a déclaré admis :

- Laure LOUSTALET-TALOUET

A PAU, le 20 novembre 2024
Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA